



## Le petit courrier de la Mairie

Cette lettre vous informe sur tous les points ne figurant pas dans les comptes rendu des conseils municipaux.

Édito

*Je tiens à remercier tous les habitants de Curel et le conseil municipal de la confiance qu'ils m'ont accordée. Le conseil et moi-même allons tout faire pour œuvrer au développement raisonné de Curel et au bien être des Curelais. J'invite tous les habitants à participer à la vie du village. Merci.*

Thierry Bellemain

### Le compte administratif 2013

Dépense de fonctionnement : 88 064.34€    Dépenses d'investissement : 85 114.68€  
Recettes de fonctionnement : 86 080.96€    Recettes d'investissement : 42 536.06€  
Soit un déficit de clôture de : 1983.38€    Soit un déficit de clôture de : 42 578.62€

Reste à venir 32800 € de subvention et autres pour l'exercice 2013

Les taux d'imposition pour 2014 restent inchangés.

A fin 2013 l'encours de capital à rembourser était de : 249 695€

### Contacts

Maire	Thierry Bellemain	06 77 33 76 97
Premier adjoint	Antoine Polatouche	06 62 22 21 15
Services techniques	Gérard Hakkenberg	06 68 65 59 76
Salle communale	Carol Denis	04 92 36 06 62 - 06 66 95 99 34
Fleurs village	Françoise Mousset	04 92 62 09 15
Délégués CCVJ	Maire et 1er adjoint	
Délégués SIVU	Gérard Hakkenberg, Carol Denis et Antoine Polatouche.	
Délégués Rives du Jabron	Gérard Hakkenberg et Isabelle Barthélemy	04 92 35 16 45
Délégués syndicat d'électrification	Gerard Hakkenberg et Antoine Polatouche	
Délégué forêts	Gérard Hakkenberg	
Déléguée école publique	Carol Denis	

Les adresses email :

[thierry@curel.fr](mailto:thierry@curel.fr)

[antoine@curel.fr](mailto:antoine@curel.fr)

[gerard@curel.fr](mailto:gerard@curel.fr)

[carol@curel.fr](mailto:carol@curel.fr)

[isabelle@curel.fr](mailto:isabelle@curel.fr)

[francoise@curel.fr](mailto:francoise@curel.fr)

et pour les joindre tous d'un coup : [conseil@curel.fr](mailto:conseil@curel.fr)

## **Systeme informatique de la mairie**

Le système informatique de la mairie est récent, et le logiciel de gestion financière permettrait de gérer la mairie de Marseille, mais malheureusement l'ordinateur est sous Windows XP que Microsoft vient d'arrêter de maintenir, ce qui veut dire que sans intervention, les virus vont faire leur nid dans l'ordi de la mairie.

La solution 'normale' à ce problème serait d'acheter un Windows 7 ou 8 et de réinstaller le logiciel actuel, mais le coût serait important. Antoine cherche une autre solution.

D'autre part, il n'y a pas de sauvegardes de faites. Ceux qui ont déjà crashé un disque dur savent ce que ça représente...

Il faudrait aussi s'équiper d'un onduleur pour limiter les risques de détérioration en cas de surtensions, de coupures ou d'orages.

## **Inventaire des archives**

« *Le récolement : un acte réglementaire*

*Un procès verbal de décharge et de prise en charge des archives communales doit être établi à chaque changement de maire ou renouvellement de municipalité. Il transfère la responsabilité des archives de l'ancien au nouveau maire.*

*Ce procès-verbal doit être accompagné d'un inventaire détaillé des dossiers communaux ou à défaut d'une liste des principaux documents : le récolement. La rédaction de ce récolement requiert une grande précision. Il permet au maire sortant de certifier la présence en mairie des archives qui lui ont été confiées lors de son entrée en fonction ainsi que des dossiers créés pendant l'exercice de son mandat. Il permet au nouveau maire de connaître la composition des archives de la commune et le décharge des disparitions éventuelles survenues avant son arrivée ».*

L'inventaire des archives n'ayant jamais été réellement fait, nous y travaillons. Cet inventaire sera informatisé.

## **Comptes rendus des conseils municipaux**

Les conseils municipaux sont désormais enregistrés et disponibles en mairie et sur le site <http://curel.fr> au format mp3.

Le cahier des délibérations, est tenu lors des conseils par le secrétaire de séance, c'est un résumé des délibérations. Il est disponible en consultation à la mairie.

Le compte rendu officiel des réunions du conseil municipal est rédigé d'après le cahier des délibérations. Il reprend point par point les délibérations prises par le conseil municipal et est transmis à la préfecture.

Ces comptes-rendus sont publiés sur le site <http://curel.fr> et disponibles en mairie.

Si vous voulez recevoir une version papier de ces comptes-rendus, faites-en la demande par mail ou à la mairie.

## **Le site internet de la commune**

Vous pouvez retrouver en ligne le contenu de ce papier et bien d'autres infos sur le nouveau site de la mairie de Curel : <http://curel.fr> .

Vous y trouverez les comptes-rendus des conseils municipaux et des différents syndicats, l'actualité de la commune, et tout ce que vous voudrez bien y écrire.

Vous excuserez la présentation actuelle qui n'est pas bien pratique, et le contenu qui n'est pas très fourni : soyez patients, ça va venir !

En attendant, si vous voulez voir apparaître une nouvelle rubrique, ou écrire un article, ou poser des questions au sujet du site, n'hésitez pas à contacter Antoine par mail ([antoine@curel.fr](mailto:antoine@curel.fr) ).

## **Syndicats**

Nous avons assisté à de nombreuses réunions, de la communauté de communes, du SIVU, des rives du Jabron, syndicat d'énergies, ...

Nous y retrouvons les mêmes problématiques que dans notre commune : des réalisations à faire en urgence, un manque de moyens et une volonté de limiter au maximum les impôts et taxes.

## **Fleurs du village**

Cette année, il n'y aura pas de fleurs dans des bacs au carrefour de la Balandrane et à l'entrée ouest du village. Françoise Mousset se charge de planter des boutures de vivaces offertes par Catherine Dixon dans les bacs de la Mairie, voire dans 2 bacs sur la barrière en bois en face de la maison Julien.

Tout don de plantes vivaces et bien adaptées à notre climat seront les bienvenues !

## **Panneau Les Champons**

Les habitants des Champons souhaitent qu'un panneau indique leur lieu-dit. Nous comptons faire un panneau en bois pour l'entrée du lotissement mais nous avons la chance que la DDE de Sisteron nous offre des panneaux en métal ! Ils nous remplaceront aussi le panneau des Remises côté Sisteron.

## **Boîte aux lettres**

La boîte aux lettres de la Mairie est à nouveau fonctionnelle. Vous pouvez y déposer votre courrier pour la Mairie ou y laisser vos idées et suggestions...

## **Factures d'eau**

Suite aux demandes de certains, et vérification auprès du SIVU, il est apparu que les relevés des compteurs sont parfois fantaisistes.

Il a été décidé au SIVU que les communes se chargeraient dorénavant du relevé des compteurs. Carol remplira cette tâche à Curel.

Ceux qui ont constaté une consommation anormale sont priés de le signaler à Antoine, de préférence par mail ([antoine@curel.fr](mailto:antoine@curel.fr)) afin de faire corriger leur facture.